



**HAL**  
open science

## Licence professionnelle Métiers de la biotechnologie

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers de la biotechnologie. 2014, Université de Nîmes - UNÎMES. hceres-02038546

**HAL Id: hceres-02038546**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038546>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Métiers de la biotechnologie

de l'Université de Nîmes

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université de Nîmes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Métiers de la biotechnologie

Secteur professionnel : SP2-Production et transformations

Dénomination nationale : SP2-6 Biotechnologies

Demande n° S3LP150008830

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Département *Sciences et arts*, Université de Nîmes.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

## Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Métiers de la biotechnologie* vise à former des techniciens supérieurs et assistants-ingénieurs en biologie, microbiologie, biochimie en production ou recherche et développement.

La formation ouverte en septembre 2003, est portée par le département *Sciences et arts* de l'Université de Nîmes. Cette formation est la seule licence professionnelle de l'Université de Nîmes dans le domaine des biotechnologies ; elle contribue ainsi au développement de l'offre de formations professionnalisantes du secteur secondaire au sein de cette université. La formation est notamment ouverte aux étudiants de la deuxième année de licence (L2) *Biologie* de l'Université de Nîmes. La formation est bien positionnée au regard de l'environnement socio-économique local, la région Languedoc-Roussillon dispose en effet de nombreux laboratoires de recherche et/ou d'analyse publics et privés.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les biotechnologies et les sciences du vivant contribuent à des avancées importantes en particulier dans les secteurs de la santé humaine, animale et de l'agroalimentaire. Les entreprises de biotechnologie au sens large constituent en outre des relais de croissance potentiels.

Dans ce contexte, la formation de professionnels capables d'accéder aux métiers de techniciens supérieurs dans les industries pharmaceutiques, biomédicales ou agroalimentaire, est pertinente et repose sur un réel besoin des entreprises de ces secteurs en personnel qualifié. Ainsi, le seul bassin d'emploi du Gard comprend environ 250 emplois dans le domaine des biotechnologies.

Le programme de cette licence professionnelle est bien construit avec des enseignements spécifiques bien ciblés (immunologie, biotechniques, génétique moléculaire, microbiologie, etc.) complétés par des travaux pratiques sur la maîtrise des techniques et des visites en entreprises. La répartition des volumes horaires entre les différentes unités d'enseignement, est cohérente ; toutefois, le volume horaire des travaux pratiques/visites est assez faible (70 heures). Le volume horaire du projet tuteuré est de 100 heures, ce qui n'est pas conforme à la réglementation qui prévoit que le projet tuteuré représente un quart du volume global d'heures d'enseignement. Il est regrettable que le dossier ne précise pas les modalités de réalisation de ce projet tuteuré (individuel ou collectif, bibliographique, etc.). La durée de stage est de 16 semaines, classiquement les étudiants sont fortement encouragés à trouver eux-mêmes leur stage dont les sujets sont validés par l'équipe pédagogique. En début d'année, une banque de stage est fournie aux étudiants.

Avec en moyenne une centaine de candidatures chaque année pour un effectif d'à peine vingt d'étudiants, cette licence professionnelle jouit d'une bonne attractivité. La sélection s'opère de façon classique : examen des dossiers, audition des candidats retenus puis, classement sur listes principale et complémentaire. Les étudiants qui intègrent la licence professionnelle proviennent principalement de DUT et de BTS, mais on observe toutefois une progression des demandes d'étudiants de L2 qui se traduit dans les effectifs (sept étudiants de L2 dans la promotion 2012/2013). L'effectif oscille autour de 18 étudiants et les taux de réussite sont excellents, compris entre 90 et 100 %.

Les liens avec les milieux professionnels sont bons puisque différents intervenants industriels sont impliqués dans la formation (ThermoFisher, Syngenta, Vilmorin, Phylogene, Proteus, Phytocontrol, Nosopharm, Horiba, Sanofi...). 13 intervenants se répartissent les 125 heures assurées par des professionnels (27 % du volume global), néanmoins deux intervenants issus de l'Ecole de l'ADN de Nîmes dispensent à eux seuls 70 heures, les autres professionnels interviennent pour donner des conférences de deux heures ou pour des visites. Toutefois, il est dommage que ces liens avec le monde professionnel ne soient pas formalisés par des partenariats officiels sous forme de convention. La seule convention de partenariat est établie entre l'Université de Nîmes et l'Ecole de l'ADN (Nîmes) pour les formations pratiques dans le cadre de la licence professionnelle mais aussi pour d'autres actions de formation continue. Les enquêtes sur le devenir des diplômés de 2008 à 2012 (avec un bon taux de réponse, excepté pour l'année 2010) font apparaître un bon taux d'insertion professionnelle avec un minimum de 54 % pour les diplômés de 2009 et jusqu'à 93 % pour les diplômés de 2010. La nature des emplois occupés indique que la formation proposée est en adéquation avec les attentes du marché de l'emploi.

Actuellement, il n'existe pas de conseil de perfectionnement, seules des réunions pédagogiques ont lieu à la fin et au début de chaque année universitaire. Toutefois, l'équipe de formation, constituée d'enseignants/enseignant-chercheurs et d'un professionnel, souhaite mettre en place ce conseil de perfectionnement avec une implication plus forte des professionnels du secteur.

- Points forts :

- Notoriété et attractivité de la formation.
- Taux de réussite et d'insertion professionnelle élevés.
- Bonne intégration dans le réseau local - adéquation emploi/formation.
- Proportion croissante d'étudiants issus de deuxième année de licence dans les dernières promotions.

- Points faibles :

- Absence de conseil de perfectionnement.
- Faible implication des professionnels dans le fonctionnement de la formation.
- Enseignement trop théorique, le volume horaire d'enseignements pratiques est trop faible.
- Volume horaire du projet tuteuré non conforme à la réglementation sur les licences professionnelles.
- Modalités du projet tuteuré non décrites.

- Recommandations pour l'établissement :

Il convient d'impliquer les professionnels dans le pilotage de la spécialité et de mettre en place un conseil de perfectionnement. Sur le plan pédagogique, les enseignements pratiques doivent être renforcés et les modalités de réalisation du projet tuteuré doivent être précisées. Il serait également intéressant d'ouvrir la licence professionnelle à la formation continue.



# Observations de l'établissement

Emmanuel ROUX  
Président

Dossier suivi par  
Nicolas LEROY  
Vice-président Chargé des Etudes  
et de la Vie Universitaire

Nîmes, le 20 juin 2014

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les réponses aux évaluations des formations de l'université de Nîmes, réalisées par les experts de l'AERES sur la base des dossiers déposés par les responsables des diplômes de niveau Licence, Licence professionnelle et Master, dans le cadre de la campagne d'accréditation de la vague E.

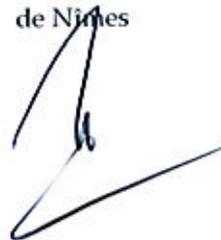
Je tiens, par votre intermédiaire, à remercier les experts pour la qualité et le caractère constructif de leurs évaluations. Celles-ci seront prises en compte par les équipes pédagogiques dont certaines ont souhaité apporter quelques éclaircissements ou compléments aux observations faites par les experts. Ceux-ci ont été regroupés par formation dans les pages qui suivent.

En dehors de ces réponses ponctuelles, je souhaiterais insister sur plusieurs points plus généraux :

- L'évaluation qui a été faite porte sur des formations qui, pour certaines, sont appelées, dans le cadre de la procédure d'accréditation de la vague E, à connaître de profondes restructurations. Les recommandations faites à l'AERES sont dans ces cas difficiles à suivre, même si toutes les observations faites par les experts sont prises en compte par les équipes pédagogiques dans l'organisation des futures formations.
- Malgré des recrutements récents ou en cours, l'université de Nîmes reste une université fortement sous-encadrée. Cette donnée, sur laquelle les marges de manœuvre de l'université sont très faibles, n'a pas été suffisamment prise en compte par les experts dans les observations sur les faiblesses en termes de pilotage et de suivi des étudiants, notamment au niveau Licence.

Je vous souhaite bonne réception de ces réponses et vous prie, Monsieur le Directeur, de croire en ma considération distinguée.

Le Président de l'Université  
de Nîmes



Emmanuel ROUX

**Département Sciences et Arts**

**Licence professionnelle Métiers de la Biotechnologie (Resp. : Joël Chopineau)**

cette mention/spécialité ne fait pas l'objet d'observations